

**Suivi des préconisations du
Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg
Avril 2022**

Objet	Avis sur la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) – 02 février 2021
Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> - 16/12/2020 : Courrier de saisine officielle. - 10/02/2021 : Remise du rapport à la Présidente et aux vice-président.es Cécile Delattre, Alain Jund et Françoise Schaezel en présence des services. - 30/04/2021 : Présentation des ultimes travaux du Codev 2015-2020 au Conseil de l'Eurométropole (modif 3 du PLUI, 5G et ZFE-m). - 10 mai au 24 juin 2021 : Conférence citoyenne « Santé, climat : quelles mobilités pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire ? ». - 23/09/2021 : Atelier de restitution de la conférence citoyenne, en présentiel à la Presqu'île Malraux (Strasbourg) et sur www.participer.strasbourg.eu. - 15/10/21 : Adoption de la délibération pour le déploiement d'une ZFE-m en Conseil de l'Eurométropole. - 01/01/22 : Déploiement de la ZFE-m sur le territoire de l'Eurométropole. - 03/05/2022 : 1^{er} comité de suivi territorial de la ZFE-m.
Descriptif succinct	L'avis sur la ZFE-m détaille un ensemble de préconisations dans son chapitre 5 intitulé : « Nos réflexions / questionnements / propositions ». Celles-ci portent notamment sur les modalités de déploiement de la ZFE-m et sur les conditions de compréhension et d'adhésion des parties prenantes au dispositif.

Réponse détaillée aux préconisations au 04 avril 2022

L'avis du CODEV sur la ZFE-m a été analysé et pris en compte dès sa transmission par les services compétents de l'Eurométropole de Strasbourg. Il a contribué à la phase d'élaboration de la conférence citoyenne organisée de mai à juin 2021, notamment pour esquisser les premières mesures d'accompagnement et pour identifier les thématiques des ateliers. L'Eurométropole de Strasbourg détaille ci-après la réponse apportée à la contribution très riche du CODEV, notamment sur ces propositions concrètes. Cette réponse est structurée autour des différentes thématiques du chapitre 5 de l'avis « Nos réflexions / questionnements / propositions ».

Introduction

L'Eurométropole a organisé de mai à fin juin 2021 une conférence citoyenne spécialement dédiée aux enjeux de santé, climat et mobilités pour échanger, dialoguer et construire avec les habitant-es les solutions de mobilités, d'aides et d'accompagnement pour agir concrètement. Un dialogue nourri a également été conduit avec les entreprises, en partenariat étroit avec les chambres consulaires (CCI, CMA et chambre d'Agriculture).

Pendant 6 semaines, la conférence citoyenne « Santé, climat : quelles mobilités pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire ? » a permis d'échanger autour des enjeux de santé publique liés à la pollution de l'air, et des solutions de mobilité à mettre œuvre pour le bon fonctionnement de cette ZFE-m. Cette conférence s'est déroulée via cinq modalités différentes pour toucher un maximum de personnes.

L'analyse des résultats de cette conférence citoyenne a été reprise dans un rapport reprenant l'ensemble des préconisations, le « cahier de restitution ». Les suites précises apportées par la collectivité aux préconisations ont également été synthétisées dans un second rapport afin d'assurer la transparence et la lisibilité de leur prise en compte, le « guide pratique ». Ces deux documents sont à retrouver sur : www.participer.eurometropole-strasbourg.eu et sur www.zfe.strasbourg.eu.

Le calendrier

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Plan Climat 2030, et pour répondre à l'obligation de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) ainsi qu'à la loi Climat et Résilience promulguée en août 2021, l'Eurométropole de Strasbourg a décidé de mettre en place une Zone à Faibles Émissions mobilités sur son territoire. Cette ZFE-m a été voulue avec un périmètre étendu, interdisant tout type de véhicules (voitures, poids-lourds, véhicules utilitaires, deux-roues motorisés) et touchant tout type d'acteurs (particuliers et professionnels) pour permettre de meilleurs résultats en terme d'amélioration de la qualité de l'air.

Cette ZFE-m a fait l'objet d'une étude, et de deux délibérations en septembre 2019, l'une pour l'Eurométropole de Strasbourg, et l'autre pour la ville de Strasbourg :

- Le territoire de l'Eurométropole avait voté un premier calendrier avec l'interdiction des véhicules sans vignettes au 1er janvier 2021, l'interdiction des Crit'air 5 en 2022, et entre 2023 et 2030 l'interdiction des vignettes 4 à 2, avec la mise à la concertation du calendrier précis de déploiement de ces Crit'Air.
- La Ville de Strasbourg proposait un scénario plus resserré, dans son calendrier les Crit'Air 2 devaient être interdites d'ici 2025.

L'avis du CODEV s'interrogeait sur la pertinence d'un calendrier de déploiement à deux vitesses.

L'Eurométropole a finalement opté pour un calendrier unique qui permet une meilleure efficacité et une plus grande lisibilité pour les habitant.es de l'Eurométropole. Sa mise en œuvre sera progressive et accompagnée de phases pédagogiques pour permettre à chacun.e d'effectuer sa transition de mobilité sereinement. Ainsi les véhicules Crit'Air 5 seront interdits au 1er janvier 2022, mais les sanctions ne commenceront qu'en 2023. Des bilans annuels seront réalisés pour vérifier l'efficacité du dispositif, et des évaluations renforcées auront lieu en 2023 et 2025 (résultats en 2024 et 2026), pour vérifier que les résultats en terme de qualité de l'air, de renouvellement du parc automobile et de changement de mobilité sont bien présents. Cela permettra d'ajuster la vitesse de déploiement de la ZFE-m, conformément à l'avis rendu par le CODEV.

Les dérogations

La conférence citoyenne a eu lieu pour que les modalités de mise en œuvre de la ZFE-m soient discutées avec les habitant.es. Ainsi, le sujet des dérogations a pu être longuement abordé, comme le retranscrit le cahier de préconisations citoyennes. Ces propositions ont pu être exploitées pour former la délibération votée par le Conseil de l'Eurométropole le 15 octobre. La liste des dérogations est consultable sur www.zfe.strasbourg.eu.

Concernant les dérogations spécifiques proposées par le CODEV :

- Des véhicules techniques, en raison de leur temps long de renouvellement (bétonnières, camions benne, camions porte-engins, grues...) ou de l'inexistence/inexploitation de solutions de carburation alternatives : une dérogation répond à cette idée, la dérogation de carence sur le marché. En effet, les véhicules pour lesquels il n'existe pas d'alternative propre ont le droit d'avoir une dérogation jusqu'à la fin de ladite carence.
- Des véhicules utilisés dans le cadre de manifestations ou d'interventions exceptionnelles. Concernant le types d'évènement, des dérogations ont été décidées, comme par exemple pour les véhicules utilisés dans le cadre d'évènement faisant l'objet d'une autorisation du domaine public.
- Des véhicules appartenant et conduits par du personnel de santé (médecins, kinésithérapeutes, infirmières...). Ces véhicules ne font pas l'objet d'une dérogation spécifique, mais des aides à la conversion des véhicules pour les professionnel.les ou particuliers sont disponibles.
- Des véhicules appartenant et conduits par du personnel d'aide à la personne (ménage, repas, aide pour le maintien à domicile...). Ces véhicules ne font pas l'objet d'une dérogation spécifique, mais des aides à la conversion des véhicules pour les professionnel.les ou particuliers sont disponibles.
- Des véhicules appartenant à des ménages de condition très modeste, remplissant des critères d'éligibilité précis ou ayant une activité en horaire décalé et en l'absence de solutions « acceptables ». Il n'existe pas de système dérogatoire basé sur les revenus, cependant l'attribution des aides est conditionnée selon le revenu fiscal de référence par part.
- Des camping-car. Les campings car font l'objet d'une dérogation.

Le périmètre

Le périmètre de déploiement de la ZFE-m de l'Eurométropole de Strasbourg répond à 3 critères majeurs :

- Équité de traitement pour toutes et tous, grâce à un périmètre large et uniformisé,
- Lisibilité, puisque son contour correspond aux frontières de l'Eurométropole de Strasbourg,

Effets pervers limités, puisqu'un déploiement unique empêche de reporter la pollution sur d'autres communes de l'Eurométropole.

Ces trois critères remplis, la Zone à Faibles Émissions-mobilité gagne en acceptabilité en luttant contre les inégalités de toutes sortes.

C'est pour garantir cette égalité de traitement qu'il n'est pas possible d'exclure des voies pour atteindre par exemple les parkings relais, ceux-ci se trouvant parfois en cœur de métropole, et étant accessibles par de trop nombreuses routes. Les habitant.es des villages et quartiers traversés se verraient appliquer des contraintes mais subiraient un trafic de transit dérogeant aux interdictions. Les capacités de contrôle de tels corridors seraient complexes et la lisibilité de la mesure affectée.

Faciliter les modes de déplacements

La ZFE-m est un outil qui s'inscrit dans une politique de mobilité globale, visant à réduire la part modale de la voiture et à développer les mobilités alternatives. L'Eurométropole possède l'un des réseaux les plus développés de France avec 424 km de lignes commerciales couvrant le territoire des 33 communes. À l'issue de la conférence citoyenne, un cahier d'engagement de la collectivité a été rédigé, et présente les projets en cours et à venir concernant les mobilités sur l'Eurométropole. Vous pouvez le consulter sur www.zfe.strasbourg.eu.

L'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel mis en place par l'Eurométropole reprend les grandes thématiques mises en avant par le CODEV. Ce dispositif est développé plus longuement dans le guide pratique ZFE-m distribué toutes boîtes en fin d'année 2021 sur www.zfe.strasbourg.eu.

Ainsi, on retrouve des aides financières basées sur le revenu fiscal de référence/part du demandeur, accessible à 70% des foyers fiscaux de l'Eurométropole, et un compte mobilité permettant d'accéder à un bouquet d'offres de services et de prestations de mobilité. Ces aides sont accessibles aux particuliers et aux professionnels, et conditionnées à la réalisation d'un conseil en mobilité avec l'Agence du Climat.

L'opportunité de la mise en place d'un guichet unique a bien été identifiée, un lobbying est en cours auprès de l'État avec d'autres métropoles pour aboutir à un système unifié.

Information et transparence

Une communication à 360° a été réalisée en différentes phases pour toucher l'ensemble des territoires et des cibles de la Zone à Faibles Émissions.

Cette stratégie de communication s'est articulée en 4 étapes avec des objectifs clairement identifiés :

- Phase 1 > Installer l'enjeu de la qualité de l'air et de la mobilité
- Phase 2 > Faire connaître et participer à la conférence citoyenne de la ZFE-m
- Phase 3 > Rassurer les citoyens et les professionnels

- Phase 4 > Présenter les aides financières, les solutions de mobilités et inciter aux changements de comportement

Cette dernière phase de communication a été l'occasion de mettre en œuvre un plan média global permettant de toucher toutes les cibles sur l'ensemble des territoires.

Les grandes actions ont été les suivantes (liste non-exhaustive) :

- La diffusion d'un guide pratique de la ZFE-m à 250 000 exemplaires
- Des spots radio
- Des insertions presse dans les journaux locaux et magazines professionnels alsaciens
- Une campagne d'affichage grand public
- Une communication sur les réseaux sociaux
- Des campagnes displays et digitales
- La mise à jour du hub ZFE
- La mise en œuvre de communication transversale avec les différents partenaires
- Diffusion d'un flyer de contrôles pédagogiques en FR + EN/DE
- La création de 3 kits de communication accompagnés d'un courrier officiel de La Présidente permettant la diffusion des informations auprès des cibles particuliers et professionnels sur des périmètres spécifiques :
 - Les habitant.es / professionnel.les de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/iqepzeYx.pllllLOL>
 - Les habitant.es / professionnel.les en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg (avec un guide pratique dédié à cette cible) : <https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/aqepzes7.35555LOE>
 - Transfrontaliers et visiteurs/touristes (avec des supports de communication en allemand et en anglais) : https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/bkzl34kw.Vkkkk3_p

Enfin, une campagne de communication dédiée aux mobilités est venue soutenir et prendre le relai de la campagne ZFE-m. Cette action de communication miroir a permis d'asseoir le message, d'accompagner encore davantage la réflexion sur le changement de comportement et de mettre en avant les différentes alternatives à la voiture individuelle.

Concertation

Avec les habitants et entreprises de l'Eurométropole

La concertation auprès des habitants et des parties prenantes du territoire s'est traduite par l'organisation d'une Conférence citoyenne d'une durée de six semaines. Le dispositif mis en place prévoyait notamment la diffusion d'une plaquette dans toutes les boîtes aux lettres, des ateliers en public, un questionnaire en ligne et un débat mobile dans l'ensemble des communes de l'EMS.

Pendant 6 semaines, la conférence citoyenne « Santé, climat : quelles mobilités pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire ? » a permis d'échanger autour des enjeux de santé publique liés à la pollution de l'air, et des solutions de mobilité à mettre œuvre pour le bon fonctionnement de cette ZFE.

Cette conférence s'est déroulée via 5 modalités différentes pour toucher un maximum de personnes.

Les dispositifs déployés ont été pensés de façon à être complémentaires entre eux :

- Le numéro Vert (0800 100 267), avait pour objet de recueillir les questionnements des citoyen.nes ou de les orienter vers les aides qu'ils peuvent obtenir. Ce numéro vert est resté actif au-delà de la conférence citoyenne.
- Le débat-mobile avait pour vocation d'informer la population sur la ZFE dans sa globalité au plus proche des habitant.es. Il a également été le lieu de discussions entre les passants et les agent.es de la collectivité, et les personnes ont pu être accompagnées pour remplir leur questionnaire.
- Le questionnaire grand public (plus de 9 000 réponses) devait rendre possible un état des lieux détaillé des pratiques et des attentes des habitant.es du territoire élargi.
- D'une façon comparable, l'enquête lancée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dédiée aux entreprises (900 répondant.es), entendait permettre aux responsables d'entreprises – quels que soient leur taille et leur secteur d'activité – d'exprimer leurs besoins et leurs propositions quant aux dispositifs de mobilité et solutions d'accompagnement à mettre en œuvre.
- Enfin, les ateliers en ligne, d'environ 2h chacun, ont été mis en œuvre pour donner place au débat et à la réflexion collective. Une grande part des propositions ont été reprises dans le cahier des préconisations remis en septembre 2021 ; on y retrouve quelques-uns des témoignages d'acteurs ou de citoyen.ne.s les plus représentatifs de ces ateliers. Le cahier de préconisations a été réalisé par deux prestataires extérieurs : les agences Voix publiques et Atelier TEL. Ils ont aussi animé les ateliers en ligne afin de garantir le plus possible la neutralité dans les échanges comme dans leur restitution, et pour imaginer un dispositif le plus pédagogique et participatif possible. Les contraintes sanitaires en vigueur ont contraint l'Eurométropole à organiser les ateliers en ligne.

Malgré les contraintes sanitaires, les différentes modalités de participation ont permis de recueillir 10 000 contributions et 230 propositions concrètes de la part des forces vives du territoire, qui offrent une réelle représentativité à ces retours.

Parmi les interrogations, craintes, espoirs et suggestions pour accompagner le déploiement de la ZFE-m de la façon la plus inclusive et la plus juste possibles, 3 thématiques principales sont particulièrement ressorties. D'abord, le besoin d'aides pour se dessaisir d'un véhicule polluant. Ensuite, l'importance d'infrastructures et d'offres de

services de mobilités alternatives suffisamment dimensionnées. Et enfin, la méconnaissance des modes alternatifs et de leur efficacité, compte tenu d'un manque de communication et d'information pédagogique à ce sujet.

L'analyse des résultats de cette conférence, reprise dans le cahier de préconisations, a permis de revoir ou compléter certains aspects du projet. Ainsi, l'enveloppe globale consacrée à la ZFE-m pour l'ensemble du mandat passe de 15 à 50 millions d'€, et le montant des aides à la conversion augmente de manière significative. De même, des dérogations locales sont ajoutées, une aide à l'innovation est proposée aux entreprises, et un pass-ZFE ponctuel sera instauré. D'autres propositions, plus ambitieuses ou complexes, nécessiteront des débats ou des études plus poussées, et pourront être mises en œuvre ultérieurement.

Enfin la conférence citoyenne ZFE-m a fait l'objet d'une évaluation par l'association Démocratie ouverte tout au long de son déroulement. Ses conclusions ont été présentées lors de l'évènement de restitution du 23 septembre 2021 et ont fait l'objet d'un rapport final, disponible en ligne sur www.participer.strasbourg.eu.

Avec les collectivités voisines

Suite à la délibération du 15 octobre 2021, une consultation réglementaire a eu lieu, et toutes les communes et EPCI limitrophes ont été invitées à rendre un avis sur les projets d'arrêtés. Elles sont désormais invitées à siéger dans le comité de suivi territorialisé qui se réunira 2 fois par an.

Gestion des contrôles

Un système de contrôle efficace et connu de tous-te-s sera un des leviers permettant de renforcer l'acceptabilité sociale et l'efficacité de la ZFE-m. Le contrôle du respect des interdictions sera tout d'abord contrôlé manuellement par les forces de l'ordre, dans l'attente de la mise à disposition par l'Etat d'un système de contrôle automatisé par caméras.

Conclusion

Dans le cadre du lancement de la ZFE-m, différentes instances sont mises en place pour assurer le suivi de son bon fonctionnement. Le comité de suivi territorialisé aura pour objet le suivi de la mise en œuvre de la ZFE-m, évaluation, avis sur les adaptations au dispositif avant arbitrages ou pré-arbitrages des élus, selon les sujets.

L'Eurométropole de Strasbourg a souhaité que le CODEV soit associé via sa commission mobilité dans le comité de suivi territorialisé de la ZFE-m. Il se réunira une fois par an a minima. La CODEV sera ainsi représenté par 2 à 4 membres que les services rencontreront à 2 reprises dans l'année : notamment en amont du comité de suivi pour leur faire un point sur le projet ZFE-m et son observatoire avec l'ADEUS par exemple. Le CODEV pourrait ainsi faire part de ses suggestions et propositions sur le volet citoyens

(suivi des dispositifs d'accompagnements : d'aides, de dérogations, de communication, de formation...).

Les membres du CODEV désignés pour participer au comité de suivi sont invités à la première réunion de cette instance le mardi 3 mai 2022 à 18h en salle des Conseils du centre administratif.